



**POSTAUX  
DE PARIS**

Fédération Nationale des Salariés du Secteur des Activités Postales et de Télécommunications  
SYNDICAT DES SERVICES POSTAUX DE PARIS - 67 rue de Turbigo - 75139 PARIS CEDEX 03  
CCP PARIS 14 569-53 A - Téléphone : 01 48 87 68 15 - Télécopie : 01 42 74 66 27  
Site - www.cgt-postaux.fr - E.mail : cgt.postaux@orange.fr



Paris, le 17 Janvier 2012

## **LE SYNDICAT CGT DES POSTAUX DE PARIS SE REND EN DÉLÉGATION ET REMET PLUS DE 2200 SIGNATURES DE POSTIERS ET POSTIÈRES PARISIENS AU SIÈGE DE LA POSTE**

**La Poste ayant décidé unilatéralement de clore les Négociations Annuelles Obligatoires, la CGT est allée porter en délégation une pétition rappelant les exigences des postiers en matière de salaires. Car le moins qu'on puisse dire, c'est que nos dirigeants affichent au grand jour le mépris qu'ils ont pour les postières et les postiers.**

### **Un postier débute aujourd'hui à 5 euros au-dessus du SMIC...**

Ainsi un salarié qui débute à la Poste touche 5 euros de plus que le SMIC. Est-ce là le modèle social dont se gargarise à longueur de temps La Poste ? Des niveaux de salaire qui en Ile-de-France plongent les postiers dans une véritable misère. Ainsi, combien de dossiers de surendettement ? Combien d'agents en situation de précarité ? Combien d'agents dans l'incapacité de se loger ? Il faut que ça cesse. 1700 euros bruts tout de suite, c'est le minimum qu'il nous faut pour vivre !

Pour les salariés, La Poste annonce un rattrapage de 0,4 % et une augmentation de 1,8 % en 2 temps (*0,6 au 1 avril et 1,2 au 1<sup>er</sup> septembre*). Faites le calcul, pour un ACC 1.2 en tout et pour tout cela fait 5,48 € bruts pour le rattrapage ; 8,25 € en avril et 16,60 € en septembre, soit moins de 30 euros bruts. (*22 à 23 euros nets*). Pour exemple le SMIC est à 1365 euros bruts mensuels. Un ACC 1.2 touchera 35 euros bruts au-dessus du SMIC avec 1400 euros bruts (*moins de 1200 euros nets*).



### **22 à 23 euros pour les salariés et gel des salaires pour les fonctionnaires...**

En effet, pour les fonctionnaires, c'est encore plus simple, puisque pour la deuxième année consécutive, le gouvernement a gelé les salaires. Ce n'est plus possible. L'essence a encore atteint son prix le plus élevé, le gaz, l'électricité ne cessent d'augmenter, les produits de première nécessité ont eux augmenté de 14 % en un an et se loger en Ile de France devient un luxe. Idem pour la Mutuelle (5 % d'augmentation), les assurances (5 %), le TGV (3,2%), le pass Navigo (+ 1,5%), la taxe Soda... Pire encore, Sarko et sa bande du Fouquet's en décidant de passer la TVA de 5,5 à 7 % préfèrent pénaliser les plus pauvres en augmentant l'impôt le plus injuste.

# **STOP !!! ASSEZ DE MÉPRIS**

## **NOS POCHE SONT VIDES MAIS LEURS CAISSES SONT PLEINES**

### **IL FAUT AUGMENTER LES SALAIRES TOUT DE SUITE**

La Poste a dégagé 641 millions d'euros de bénéfices en 2011. L'argent existe et il nous faut exiger immédiatement des augmentations de salaires comme de nombreux salariés ont réussi à l'imposer par la lutte : comme dans la sûreté aéroportuaire, chez Carrefour, Sicma, Colgate-Palmolive, Veolia, Comédie Française, etc. etc. Les salariés ne supportent plus que certains se goinfrent pendant que d'autres se tuent au travail pour des clopinettes.

#### **LES POSTAUX DE PARIS REMETTENT EN DÉLÉGATION PLUS DE 2200 SIGNATURES AU SIÈGE DE LA POSTE**



#### **AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE POUR LES POSTIERS PARISIENS**

Vendredi dernier, lors de la séance de négociation, le syndicat CGT des Postaux de Paris a remis en délégation les 2245 signatures des postières et postiers parisiens qui ont signé la pétition salaires dans les services. Notre délégation a ainsi pu exprimer le ras-le-bol et la colère des postiers parisiens qui dans une région où la vie est particulièrement chère, n'arrivent plus à faire face aux besoins les plus élémentaires (*logement, nourriture, chauffage, accès aux soins*). Face à l'attitude méprisante de la direction de la Poste, nous avons rappelé avec force nos exigences en matière de salaires :

- Versement de 400 euros immédiatement.
- Le 13<sup>ème</sup> mois.
- La revalorisation du point d'indice et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700€ bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience.
- A travail égal, salaire égal : adossement des grilles salariales des contractuels sur celles des fonctionnaires.
- La prime transport pour les trajets domicile/travail quel que soit le mode utilisé.
- La revalorisation du complément poste à hauteur de 20% du salaire brut.
- Une indemnité compensatrice de l'évolution du marché locatif immobilier.